



**Termes de référence pour le recrutement d'un expert, spécialiste des questions liées à la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour faire un exposé sur cette problématique aux cadres du CPADD.**

**PNUD/CDS/PROGGOUV/28022011**

## **1. Contexte et justification**

La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue de nos jours un sujet de grande préoccupation. A la faveur des conflits armés, dans le monde, de nombreuses armes circulent sans contrôle, et constituent des sources d'insécurité ambiante. Le continent africain n'en n'est pas épargné.

En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées au moyen d'armes légères et de petit calibre, souvent faciles à acheter, à transporter et à utiliser. Ces armes militaires, très déterminantes dans les conflits de faible intensité sont aussi couramment utilisées par des trafiquants de drogue, des terroristes, des rebelles et des criminels, corrodant le tissu même de la société civile. Parmi les milliers d'armes légères estimées actuellement en circulation dans le monde, plus de 50 % sont utilisées en Afrique, principalement en Afrique de l'Ouest qui à elle seule en dénombre 8 à 10 millions.

Les conséquences telles que les cycles récurrents de violence, l'érosion de la légitimité politique et la perte de la viabilité économique sont des facteurs qui privent les gouvernements de leur autorité et de leur capacité à lutter contre l'accumulation, la prolifération et l'utilisation des armes légères.

Face à l'ampleur du phénomène il s'est avéré impérieux de prendre des mesures efficaces pour freiner ce fléau qui compromet la solidarité et le développement du continent africain. Dans cette optique, plusieurs initiatives ont été prises.

Parmi elles, figure le programme de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le contrôle des armes légères.

La problématique du déminage et de dépollution dans sa gestion multidimensionnelle recèle des liens pertinents avec les questions liées à la prolifération et la gestion des armes légères et de petit calibre. Ainsi, le CPADD dans sa mission, aspire à l'élimination des mines, des munitions non explosées, et des sous-munitions. Les stagiaires y sont formés sur les techniques de destruction.

Comptant sur ce potentiel, le CPADD veut contribuer à la destruction des armes légères saisies. Aussi, apparaît-il nécessaire de mettre à niveau les futurs formateurs étant donné la spécificité de cette destruction. C'est dans ce cadre que se justifie le présent recrutement.

## **2. Objectifs**

Cette activité a pour objectif de former les instructeurs sur la destruction des armes légères.

## **3. Mission de l'expert**

L'expert aura pour mission de préparer et de faire un exposé sur les armes légères et de petit calibre et leur élimination.

## **4. Profil recherché**

### **➤ Qualifications et Expériences**

- Etre titulaire d'une maîtrise au moins ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Etre un spécialiste des questions liées aux armes légères et de petit calibre ;
- Avoir exercé au moins une fois l'activité de destruction d'armes légères serait un atout.
- Avoir une bonne connaissance de cette problématique sur le continent africain ;

### **➤ Aptitudes**

- Maîtriser le français (parlé comme écrit) et avoir une bonne connaissance de l'anglais;
- Avoir de bonnes aptitudes en matière de communication et de techniques andragogiques;
- Avoir une capacité d'analyse et de synthèse ;
- Etre un bon pédagogue ;
- Avoir une capacité d'adaptation à l'environnement multinational.

## **5. Durée et exécution du contrat**

Durée du contrat : **06 jours** (dont 2 jours de préparation).

## **6. Obligations de l'expert**

L'expert devra fournir les services en accord avec les desiderata du CPADD et partager sa démarche pédagogique avec les autorités du centre.

## **7. Obligations du CPADD**

Le Centre fournira à l'intéressé toutes les informations nécessaires pour un bon accomplissement de la mission. Les rémunérations (perdiems et honoraires) seront fixés selon les règles et procédures du PNUD et imputées au budget PARCI/PNUD/CPADD.

## **8. Soumission**

Le dossier de candidature doit comporter :

- ❖ un curriculum vitae détaillé : précisant 3 personnes de référence
- ❖ Les copies des diplômes et attestations de travail
- ❖ Le formulaire p11 des nations unies (disponible sur le site), rempli et signé du postulant
- ❖ une offre technique et financière (en FCFA et hors taxes) soumis dans des enveloppes séparées avec la mention « PNUD/CDS/PROGGOUV/28022011 »

## **9. Méthodologie**

La méthodologie sera proposée par l'expert et devra comporter entre autres éléments, des méthodes expositives et interactives. L'approche participative d'animation de groupe sera privilégiée afin de libérer la parole et permettre à tous les participants de s'exprimer. Des techniques de visualisation seront également utilisées. Des travaux de groupes pourraient au besoin alterner avec des travaux en plénière.

## **10. Dépôt des dossiers**

Les candidatures devant parvenir à l'adresse ci- dessous :

Mme Le Représentant Résident du PNUD  
Attention : Centre de Service.  
Zone Résidentielle, Lot N° 111  
BP 506- Cotonou

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au Jeudi 18 Mars 2011 à 12h 30 (GMT+1) précises au bureau du PNUD.**

Toute candidature reçue après la date et l'heure indiquée ou envoyée à toute autre adresse ou sans la référence du dossier seront rejetées.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

*Le PNUD se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis de recrutement sans préjudice*